

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 26 septembre 2016, à 19 h, à l'Édifice municipal.

Présences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Brian Cormier	-	Conseiller / Maire suppléant
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	George H. Cormier	-	Conseiller
	Mariane Cullen	-	Conseillère
	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Yves M. Leger	-	Directeur général
	Monique Bourque	-	Secrétaire municipale
	Caroline LeBlanc	-	Directrice des finances
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures
Absence :	Octave LeBlanc	-	Directeur des loisirs et de la programmation

a) **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Michel Gaudet, appelle la réunion à l'ordre à 19 h 12.

b) **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

c) **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

d) **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général suggère de déplacer le point i) *Travaux routiers* après le point e) et d'ajouter le point *Déclaration d'items excédentaires* après celui-ci et d'ajouter également le point *Appel aux candidatures – poste vacant* après le point j).

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé de Gilberte Nowlan

Que l'ordre du jour soit adopté suite aux modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité.

P16 – 09 – 146

e) **Lieux inesthétiques ou dangereux**

La secrétaire municipale présente Jeff Hunter, agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, qui travaille sur les dossiers de lieux inesthétiques et dangereux. Elle continue par donner un bref résumé et quelques statistiques des plaintes reçues et réglées à date. Elle poursuit en présentant les 4 propriétés qui doivent être nettoyées. Le conseil doit adopter une résolution à cet effet.

i) **Propriété portant le NID 70343942 (189, rue Acadie)**

L'administration recommande au conseil d'autoriser les mesures recommandées dans l'avis de conformité pour que le personnel municipal puisse faire nettoyer les lieux et d'autoriser le personnel d'entreprendre le remboursement des dépenses reliées auprès du propriétaire.

P16 – 09 – 147

Proposé par Brian Cormier**Appuyé de George H. Cormier**

Que le conseil autorise le personnel municipal et monsieur Jeff Hunter, agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, de prendre les mesures décrites dans l'avis de conformité enregistré contre la propriété identifiée par le NID 70343942, située au 189, rue Acadie et autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté municipal no 31 et à la *Loi sur les municipalités*.

Que le conseil autorise également que le personnel entreprenne les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées auprès des propriétaires. **Adoptée à l'unanimité.**

ii) **Propriétés portant les NID 70363106 et 00907931 (82, chemin Lac)**

L'administration recommande au conseil d'autoriser les mesures recommandées dans l'avis de conformité pour que le personnel municipal puisse faire nettoyer les lieux et d'autoriser le personnel d'entreprendre le remboursement des dépenses reliées auprès des propriétaires.

P16 – 09 – 148

Proposé par Mariane Cullen**Appuyé de Brian Cormier**

Que le conseil autorise le personnel municipal et monsieur Jeff Hunter, agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, de prendre les mesures décrites dans l'avis de conformité enregistré contre les propriétés identifiées par les NID 70363106 et 00907931, située au 82, chemin Lac et autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre ces propriétés conformes à l'arrêté municipal no 31 et à la *Loi sur les municipalités*.

Que le conseil autorise également que le personnel entreprenne les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées auprès des propriétaires. **Adoptée à l'unanimité.**

iii) **Propriété portant le NID 70035068 (1476, rue Principale)**

L'administration recommande au conseil d'autoriser les mesures recommandées dans l'avis de conformité pour que le personnel municipal puisse faire nettoyer les lieux et d'autoriser le personnel d'entreprendre le remboursement des dépenses reliées auprès du propriétaire.

P16 – 09 – 149

Proposé par Joe Breau

Appuyé de Gilberte Cormier

Que le conseil autorise le personnel municipal et monsieur Jeff Hunter, agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, de prendre les mesures décrites dans l'avis de conformité enregistré contre la propriété identifiée par le NID 70035068, située au 1476, rue Principale et autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté municipal no 31 et à la *Loi sur les municipalités* au plus tard le 30 juin 2017.

Que le conseil autorise également que le personnel entreprenne les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées auprès du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

iv) **Propriété portant le NID 00912113 (394, chemin Memramcook-Est)**

L'administration recommande au conseil d'autoriser les mesures recommandées dans l'avis de conformité pour que le personnel municipal puisse faire nettoyer les lieux et d'autoriser le personnel d'entreprendre le remboursement des dépenses reliées auprès des propriétaires.

P16 – 09 – 150

Proposé par Gilberte Nowlan

Appuyé de Brian Cormier

Que le conseil autorise le personnel municipal et monsieur Jeff Hunter, agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, de prendre les mesures pour l'exécution des travaux de démolition et de nettoyage de la propriété identifiée par le NID 00912113 située au 394, chemin Memramcook-Est et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre ces propriétés conformes à l'arrêté municipal no 31 et à la *Loi sur les municipalités*.

Que le conseil autorise également que le personnel entreprenne les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées auprès des propriétaires. **Adoptée à l'unanimité.**

f) **Travaux routiers**

i) **Routes municipales non-entretenu**

Réparation sur la rue Sifroid et le chemin Memramcook-Est

P16 – 09 – 151

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Joe Breau


Que le conseil autorise les travaux de réfection, tels que décrit dans le memorandum fourni au conseil, sur une section non-entretenu de la rue Sifroid et sur une section non-entretenu du chemin Memramcook-Est, au montant de 1 000 \$ plus TVH sur la rue Sifroid et au montant de 4 542,43 \$ sur le chemin Memramcook-Est. **Adoptée à l'unanimité.**

- P16 – 09 – 152** **Proposé par Brian Cormier**
Appuyé de Joe Breau
Que les fonds pour les réparations sur la rue Sifroid et le chemin Memramcook-Est proviennent des *projets capitaux*. **Adoptée à l'unanimité.**
- P16 – 09 – 153** ii) **Chemin Pont-Rouge**
Proposé par Gilberte Nowlan
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil accepte la recommandation de l'administration, soit de faire les réparations au chemin Pont-Rouge au montant n'excédant pas 71 963 \$ et que les fonds proviennent des *projets capitaux*. **Adoptée à l'unanimité.**
- g) **Déclaration d'items excédentaires**
Le directeur des opérations et infrastructure explique que pour se départir d'actifs qui ne sont plus utilisés par la municipalité, le conseil doit déclarer ces items excédentaires. L'ancien conseil avait déclaré plusieurs items excédentaires à la fin de leur mandat, mais les pneus de « backhoe » n'avaient pas fait partie de cette liste. Il demande donc au conseil d'en faire la déclaration.
- P16 – 09 – 154** **Proposé par Joe Breau**
Appuyé de Gilberte Nowlan
Que le conseil déclare les pneus de « backhoe » comme excédentaires et autorise l'administration d'en faire la liquidation. **Adoptée à l'unanimité.**
- h) **Troisième lecture (par son titre) de l'arrêté concernant la protection contre les incendies et le service d'urgence du Service d'incendie du Village de Memramcook (arrêté no 41)**
- P16 – 09 – 155** **Proposé par Mariane Cullen**
Appuyé de George H. Cormier
Que le conseil accepte la troisième lecture (par son titre) de l'arrêté concernant la protection contre les incendies et le service d'urgence du Service d'incendie du Village de Memramcook (arrêté no 41). **Adoptée à l'unanimité.**
- i) **Lecture intégrale et adoption de l'arrêté concernant la protection contre les incendies et le service d'urgence du Service d'incendie du Village de Memramcook (arrêté no 41)**
- P16 – 09 – 156** **Proposé par Gilberte Nowlan**
Appuyé de Mariane Cullen
Que le conseil accepte la lecture intégrale et l'adoption de l'arrêté concernant la protection contre les incendies et le service d'urgence du Service d'incendie du Village de Memramcook (arrêté no 41). **Adoptée à l'unanimité.**

- P16 – 09 – 157** j) **Comité du Site historique Beaumont inc. – demande d'appui**
Proposé par Joe Breau
Appuyé de Brian Cormier
Que le conseil accepte de contribuer un montant de 25 000 \$ provenant du budget 2016 et un montant de 25 000 \$ provenant du budget 2017, à condition que le projet de construction du WigWam se réalise. Les fonds proviendront des *projets spéciaux*.
(6 pour, 1 contre – Raoul Boudreau) Adoptée.
- P16 – 09 – 158** k) **27^e congrès annuel de l'AFMNB – délégués votants et participation du conseil**
Proposé par Gilberte Nowlan
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil nomme le maire, Michel Gaudet, et la conseillère, Mariane Cullen, délégués votants au congrès annuel de l'AFMNB qui aura lieu du 14 au 16 octobre 2016 à Edmundston, et que le directeur général soit également autorisé d'y participer. **Adoptée à l'unanimité.**
- P16 – 09 – 159** l) **Appel aux candidatures – poste vacant**
Le directeur général explique que le directeur des loisirs et de la programmation a remis sa démission et suggère que le conseil mandate l'administration de procéder à l'appel aux candidatures afin de combler la vacance.
Proposé par Brian Cormier
Appuyé de Gilberte Nowlan
Que le conseil mandate l'administration de procéder à l'appel aux candidatures pour le poste permanent de directeur des loisirs et de la programmation.
Adoptée à l'unanimité.
- m) **Prochaine réunion**
La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 17 octobre 2016, à 19 h.
- P16 – 09 – 160** n) **Levée de la réunion**
Proposé par Raoul Boudreau
Appuyé de Gilberte Nowlan
Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 55.
Adoptée à l'unanimité.



Michel Gaudet
Maire



Monique Bourque
Secrétaire municipale